

Critères d'évaluation devant servir à guider les projets de transports collectifs

Le territoire que nous occupons est d'une valeur inestimable par les bénéfices potentiels qu'il permet sur la qualité de vie de l'ensemble de la population. Que ce soit en vue de limiter nos impacts environnementaux, ou de favoriser une meilleure cohésion sociale et d'offrir un milieu plus équitable, nous nous devons de planifier son développement de façon viable. La mise en valeur du transport collectif doit alors répondre aux objectifs de la mobilité durable qui visent la réduction, voire l'élimination des barrières sociales, architecturales, économiques et culturelles à la mobilité pour toutes et tous.

Pour notre part, il est donc important de poser certains critères qui devraient guider l'évaluation des projets servant à desservir les banlieues de Québec, dont ceux du 3^e lien et des voies réservées.



Évaluer dans quelle mesure le projet aura comme conséquence de favoriser l'étalement urbain ou la densification des quartiers centraux.

La proportion des gens qui utilisent le transport en commun est actuellement assez faible dans notre région par rapport à l'ensemble des déplacements, principalement à cause de l'étalement urbain qui fait obstacle à un réseau de transport collectif efficace. Limiter l'étalement urbain devient donc une priorité à nos problèmes de mobilité.



Évaluer l'impact du projet à la lumière de la loi de la congestion routière.

À quel point le développement d'infrastructures routières aura comme effet d'augmenter la congestion routière. Il est démontré que l'ajout de nouvelles routes ne favorise en rien la mobilité à long terme, en raison de la localisation des entreprises et des populations. L'augmentation de l'offre routière crée une nouvelle demande par attraction des avantages court terme, ce que l'on nomme la demande induite.



Évaluer l'impact du projet en termes de GES par rapport à des projets alternatifs.

Bien que le projet de 3e lien peut être démontré réalisable sur le plan technique, il n'en est pas moins que celui-ci aura indéniablement un impact substantiel sur l'environnement. Que ce soit par l'émission de GES liés à l'afflux de transport ou le développement de l'étalement urbain, il s'agit d'un critère majeur à prendre en compte.



Évaluer les besoins réels de mobilité et les coûts par usager.

Le projet du tramway de Québec a été planifié à l'aide de données statistiques de déplacements. Il est donc démontré qu'il s'agit du bon mode de transport au bon endroit. La démonstration pour le 3e lien, tel que présenté actuellement, reste à faire.